



## Promesse orale de vente d'un chiot

-----  
Par Tovi

Bonjour,

Ma conjointe et moi-même avons récemment essayé d'adopter (acheter) un chiot via un établissement spécialisé. Une description et vidéo du chiot en question était disponible sur leur site internet et nous avons directement pris contact avec eux via email en leur montrant notre motivation et leur demandant la démarche pour réserver le chiot. Le lendemain, nous les avons même eu au téléphone, ils ont pu nous confirmer à ce moment là que le chiot était toujours disponible et que nous pouvions l'avoir. Il était alors déjà question du paiement, le seul point à éclaircir était de savoir quand et comment récupérer le chiot.

Rien n'a été signé ce jour là mais il était clair que nous étions positionné sur ce chiot (nous avons entre autres plusieurs e-mail où nous écrivons que nous voulons réserver le chiot).

Le lendemain, nous demandons à nouveau confirmation, dans l'intention de réserver et payer pour le chiot. Cependant on nous annonce qu'entre temps, quelqu'un d'autre est venu sur place voir le chien et que le chiot est désormais réservé à cette personne alors même que nous avons eu un accord oral la veille pour avoir ce chiot.

Notre question est la suivante, est-ce qu'un "accord oral" constitue une quelconque preuve ?

A cause de cet échange avec l'établissement nous confirmant que nous pouvions avoir le chiot, nous avons démarré les démarches nous permettant de venir l'adopter.

Pour mettre les choses dans leur contexte, nous habitons actuellement à l'étranger et à cause des réglementations en vigueur sur le transport d'animaux de compagnie au sein de l'UE, il nous aurait fallu séjourner au moins deux mois en France avec notre nouveau chiot afin d'obtenir les papiers et vaccinations nécessaires.

Dès lors que nous avons eu confirmation que nous pouvions l'avoir, nous avons entrepris de revenir dans les plus brefs délais en France, trouver un endroit pour y séjourner quelques mois et également concilier nos travaux respectifs à tout cela.

Nous nous sommes réellement investis dans l'acquisition de ce chiot et nous nous imaginions déjà tous les trois. Dans ces circonstances, apprendre que finalement le chiot ait été réservé à une autre personne a été comme apprendre que nous venions de perdre notre enfant à venir et nous le vivons comme un véritable traumatisme.

Y'a-t-il quoi que ce soit que nous puissions entreprendre, vis à vis de notre chiot ou simplement pour que personne d'autre n'ait à endurer la même souffrance que nous.

Je vous remercie de nous avoir lu et attendons vos suggestions avec impatience.